RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3CO AGENCY

Société à responsabilité limitée (en liquidation)
Au capital de 1000 euros
Siège soci[redacted]

828 264 069 RCS SAINT-PIERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix heures,

Madame Jasmine, Dany CAROUPAPOULLE demeurant au [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10,00 (dix) euros composant le capital social de la Société **3CO AGENCY.**

Associée unique et Gérante de ladite Société.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen et approbation du compte de liquidation.
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.

PREMIERE DÉCISION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

L'associée unique, statuant sur le rapport du Liquidateur, relatif aux opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte. Ce dernier fait ressortir un solde négatif de – 976,00 euros.

DEUXIEME DÉCISION - SOLDE DE LIQUIDATION

L'associée unique, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de – 976,00 euros, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué et accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

TROISIEME DÉCISION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'associée unique donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat.

Enfin elle constate la clôture définitive de la liquidation de la Société dont la personnalité morale, qui avait subsisté pour les besoins de la liquidation, cesse d'exister à compter de ce jour.

[redacted]

QUATRIEME DÉCISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions.

Madame Jasmine, Dany CAROUPAPOULLE

